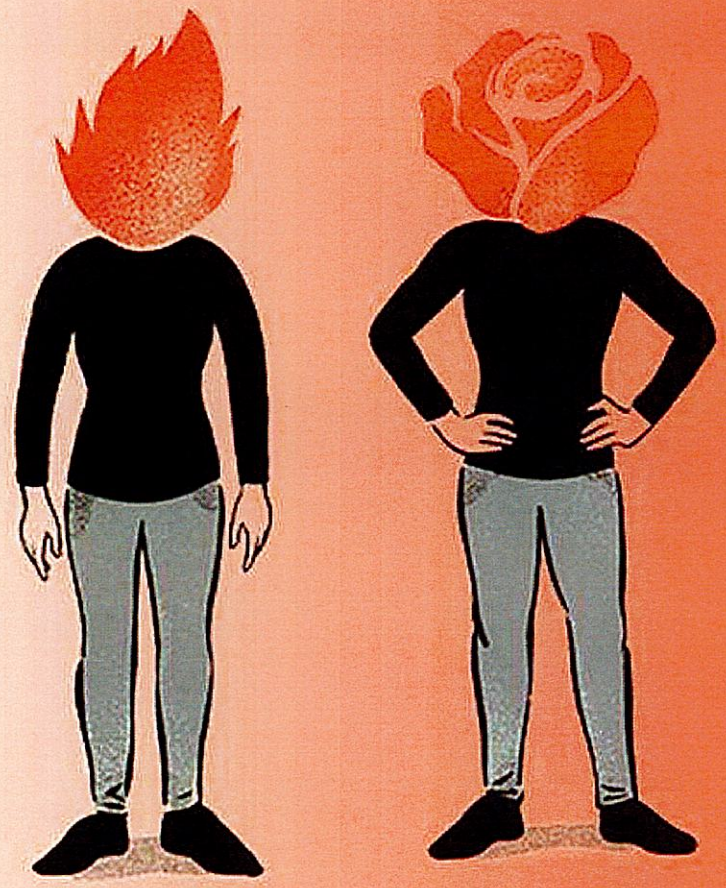

Conditions de travail et de pratique

CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE PRATIQUE

- **Le Front commun a soutenu tout au long de la négociation**
  - Qu'il fallait mettre l'accent **TANT** sur les conditions de travail et de pratique que sur l'amélioration des conditions salariales. **C'est un tout**
  - Que les ententes aux tables sectorielles devaient permettre d'améliorer les conditions de travail et de pratique de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs des services publics
- Entre le 22 et le 27 décembre 2023, des projets d'entente de principe sectorielle sur les conditions de travail visant la quasi-totalité[1] des tables de négociation (Front commun) ont été constatés

[1] Les tables sectorielles négociant avec les Comités patronaux de négociation (CPN) du Nord-du-Québec (Crie et Kativik) poursuivent leurs négociations